

**DELEGATION PERMANENTE DE
L'UNION AFRICAINE A GENEVE**

Téléphone : (41-22) 716 06 40
Téléfax : (41-22) 731 68 18

AU-Geneva@africa-union-gvao.org



**PERMANENT DELEGATION OF THE
AFRICAN UNION IN GENEVA**

36, rue des Pâquis
C.P. 127 – 1211 Genève 21
Suisse (Switzerland)

mission-observer.au@africanunion.ch

**Quarante-cinquième série des Assemblées des Etats membres
de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle**

**DECLARATION AU NOM DE LA REPRESENTANTE PERMANENTE DE LA
COMMISSION DE L'UNION AFRICAINE**

Amb. K. MASRI

Genève: 22- 30 septembre 2008

Monsieur le Président,

Madame et Monsieur les Vices-Présidents,

Excellences Mesdames et Messieurs les Ambassadeurs,

Mesdames et Messieurs les Représentants des organisations internationales,

Mesdames et Messieurs les Délégués,

C'est un réel plaisir et un grand honneur pour moi de m'exprimer au nom de la Commission de l'Union Africaine en ouverture des travaux de la quarante-cinquième série des Assemblées des Etats membres de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle.

Monsieur le Président, l'Union africaine est heureuse de vous voir présider nos travaux. Il ne fait l'ombre d'aucun doute que sous votre direction, et comme par le passé, de nouveaux résultats fructueux seront enregistrés. La Commission de l'Union africaine et sa Représentation à Genève ne cesseront jamais de vous apporter tout leur appui pour la poursuite de votre mission à la tête de ces Assemblées des Etats membres de l'OMPI.

Notre reconnaissance va également à l'endroit du Directeur général sortant de l'OMPI, Dr. Kamil Idris ainsi qu'au Secrétariat de l'OMPI qui l'a accompagné durant la période importante de sa mission à la tête de cette vénérable Institution. L'importante œuvre du Dr. Idris restera gravée dans la mémoire des Nations. Son dévouement, son abnégation au travail et sa vision ont rendu plus accessible et plus compréhensible les questions de propriété intellectuelle partout dans le monde. Le continent africain lui témoigne sa gratitude. Nous lui souhaitons beaucoup de succès dans sa carrière future.

Notre reconnaissance va aussi à l'endroit du nouveau Directeur général élu et confirmé dans ses nouvelles fonctions, M. Francis Gurry. Il n'est pas inutile de rappeler que devant les Etats membres de l'OMPI et devant le Groupe africain et à plusieurs reprises, notamment lors du séminaire organisé par la Délégation permanente de l'Union africaine à Genève en vue de préparer les prochaines sessions du Comité intergouvernemental sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles, M. Gurry avait pris l'engagement de placer les questions qui intéressent l'Afrique au sein de l'OMPI au cœur de ses priorités.. La Commission de l'Union africaine ne ménagera aucun effort pour vous accompagner tout au long de votre mandat à la tête de l'OMPI car l'Afrique attend ainsi beaucoup de vous.

L'Union africaine tout en reconnaissant l'importance que les pays africains attachent aux travaux de ces Assemblées, fait sienne la déclaration faite par l'Algérie au nom du Groupe africain et la soutient entièrement.

Monsieur le Président,

L'Union africaine attache une importance toute particulière aux travaux du Comité du développement et de la propriété intellectuelle et félicite les membres des succès enregistrés dans la mise en œuvre des recommandations contenues dans l'agenda de développement. La communauté serait honorée de voir les membres poursuivre

l'examen des recommandations restantes dans le même esprit de coopération et de solidarité.

Nous encourageons les Etats membres à donner à l'OMPI, les moyens financiers et matériels appropriés pour faciliter la mise effective des projets et programmes élaborés et qui faciliteront le développement de la propriété intellectuelle.

L'avancement des travaux au sein du Comité intergouvernemental sur les ressources génétiques, les savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles nous préoccupe. L'heureuse initiative prise au sein de l'OMPI de lancer un débat de politique internationale pouvant aboutir à l'élaboration des mécanismes juridiques et de toute une gamme d'instruments pratiques concernant la protection des savoirs traditionnels et les expressions culturelles traditionnelles contre leur appropriation illicite et leur utilisation abusive ainsi que les aspects de propriété intellectuelle relatifs à l'accès et au partage des bénéfices découlant de l'utilisation des ressources génétiques qui avait été bien accueillie, est à encourager.

La piraterie effrénée fait échec à la promotion, à la création et à la distribution des produits culturels locaux dans tous les pays du monde. Il devient par conséquent urgent de déployer des efforts concertés, afin d'encourager la créativité et de favoriser la protection des œuvres de l'esprit. Il ne fait aucun doute que les travaux du présent Comité sont susceptibles de contribuer à protéger de façon appropriée les producteurs des œuvres de l'esprit. L'Union africaine tout en félicitant les membres pour les progrès déjà enregistrés exhorte les uns et les autres à renforcer et à consolider le processus afin d'aboutir assez rapidement à l'élaboration des mécanismes internationaux pour une meilleure protection des connaissances traditionnelles et du folklore et un partage équitable des bénéfices issus de l'exploitation des ressources génétiques.

La protection intellectuelle relative aux ressources génétiques, aux savoirs traditionnels et au folklore est d'importance primordiale pour l'Afrique. Le continent a d'énormes potentiels en terme de biodiversité et une riche culture de par ses traditions millénaires. Là où elles ont été codifiées, ces traditions ont démontré leurs valeurs réelles au service de l'humanité surtout dans le domaine de la médecine et de la guérison. Une exploitation rationnelle de toutes ces ressources et connaissances serait d'un apport considérable aux efforts de développement du continent.

Les avancées enregistrées au sein du Comité permanent du droit des brevets et qui visent l'harmonisation dudit droit sont encourageantes du point de vue de la Commission de l'Union africaine. Elle prie les membres de poursuivre dans la même lancée dans un esprit d'inclusion de toutes les questions soulevées se rapportant aux sujets à discuter.

Les travaux au sein du Comité permanent du droit d'auteur et du droit connexe consacrés aux organismes de radiodiffusion ont un peu avancé sans pour autant atteindre les résultats escomptés. Même s'il y a encore quelques points en suspens, les membres partagent déjà ensemble un certain nombre de questions susceptibles de faire avancer les travaux, on peut citer sans être exhaustive, l'approche fondée sur le signal, la limitation de la durée de la protection etc. L'exclusion du champ d'action d'un tel traité de la diffusion simultanée, de la diffusion sur Internet, la prise

en compte de la nécessité de non-protection du domaine public, la reconnaissance des exceptions et limitations constituent les acquis sur lesquels les discussions futures pourront ne plus revenir.

La Commission de l'Union africaine et l'Union africaine suivra avec beaucoup d'attention les travaux de ces Assemblées et souhaite pleins succès à leurs délibérations.

Je vous remercie.

AFRICAN UNION UNION AFRICAINE

African Union Common Repository

<http://archives.au.int>

Specialized Technical and representational Agencies

AU Geneva Collection

2008

Quarante-cinquième série des
Assemblées des Etats membres de
l'Organisation Mondiale de la Propriété
Intellectuelle : Déclaration au nom de
la Représentante Permanente de la
Commission de l'Union Africaine

AU GENEVA OFFICE

AU GENEVA OFFICE

<http://archives.au.int/handle/123456789/1931>

Downloaded from African Union Common Repository